

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 juillet 2014 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : AFSS1430525A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 162-54 et R. 182-3 et suivants;
Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 modifié portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé;
Vu la proposition de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, organisation syndicale représentative des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs : M. Maurice RAMIN, en remplacement de M. Alain BERGEAU.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 juillet 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
J. BOSREDON